

Bruxelles, le 29 mars 2018

Amendes administratives : une nouvelle arme essentielle dans la lutte contre les comportements dangereux

Chaque jour, plus de 6h de retard sont enregistrées sur l'ensemble du réseau en raison d'individus qui se promènent le long des voies ou qui les traversent là où ce n'est pas autorisé. Infrabel se réjouit dès lors du vote intervenu aujourd'hui de la loi sur les amendes administratives qui vise à lutter contre ces comportements.

Depuis de longues années, Infrabel prend diverses mesures de lutte contre les comportements dangereux aux abords du domaine ferroviaire. Elles sont essentiellement axées sur la prévention : sensibilisation, pose de clôtures,... Mais, face à des chiffres en constante progression – une hausse des retards de 19% et une hausse du nombre de faits rapportés de 16% entre 2016 et 2017 – ces dispositions ne suffisent plus. Elles doivent être accompagnées de davantage de mesures répressives.

C'est donc avec satisfaction que le gestionnaire du réseau ferroviaire accueille le vote, intervenu aujourd'hui à La Chambre, d'une Loi qui vise à renforcer les outils de lutte contre le « trespassing » et contre le sentiment d'impunité propre à ce type de comportement. Infrabel remercie très sincèrement le Gouvernement pour son initiative dans ce dossier.

Concrètement, à l'avenir, certains membres du personnel d'Infrabel seront, aux côtés d'agents de la Police fédérale des chemins de fer et d'agents de la SNCB, autorisés à sanctionner ces comportements interdits et dangereux. Une telle évolution – doublée d'amendes très dissuasives (300€ portés à 500€ pour les récidivistes) – permettra de lutter, avec plus d'efficacité, contre un phénomène devenu, et de loin, la première cause de retards des trains dus au tiers. Donc non imputable aux entreprises ferroviaires.

Infrabel espère aussi que l'annonce de l'entrée en vigueur de ces amendes administratives contribuera à une prise de conscience des auteurs qui sous-estiment gravement les risques. En 2017, 7 personnes ont payé de leur vie et 7 autres ont été blessées grièvement après s'être aventurées sur le domaine ferroviaire.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1^{er} janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10.600 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2016).